

# Projet de réforme des retraites : le ministre pris en flagrance pour racolage sur la voie numérique !



## → un spam illégal ?

Point besoin d'un article 60 du CDN réécrit pour constater que les petites manœuvres du gouvernement, visiblement aux abois, l'ont conduit à porter une atteinte à nos libertés.

En effet, l'envoi d'un message électronique ciblé aux seuls fonctionnaires ce 26 janvier, via les informations renseignées sur le site *impots.gouv.fr* ne répond pas à la gestion des données consenties. Nos dirigeants, garants des engagements de l'État, et notamment de la protection des données à

caractère personnel, n'ont pourtant pas hésité à commettre un acte potentiellement illégal.

La manœuvre est limpide : démobiliser les fonctionnaires à quelques jours d'une journée de manifestation, annoncée comme exceptionnelle pour réclamer le retrait du projet de réforme des retraites. Cet acte, d'une extrême gravité si la CNIL venait à le confirmer, doit définitivement vous convaincre de la nécessité à rejoindre les cortèges du 31 janvier.

## → une propagande inefficace...

Ainsi, pour nous faire avaler sa réforme, le gouvernement utilise tous les moyens depuis plusieurs jours : déjeuner de certains journalistes à l'Élysée, tournées des ministres au contact de français choisis pour ne pas contredire la « Sainte parole » et un ministre de la Transformation de la Fonction publique qui envoie une vidéo aux fonctionnaires via leur boîte professionnelle le 18 janvier dernier.

Mais comme cela n'a pas empêché la présence de près de 2 millions de manifestants dans les cortèges du lendemain (19-01), voilà que ce même ministre est réapparu sur les lucarnes numériques de certains imposables, non pas choisis sur la base du volontariat mais bien en fonction de leur activité professionnelle, pour chercher à faire passer la pilule de cette injuste réforme.

## → L'UNSA Douanes s'oppose aux manœuvres !



Comment a-t-il eu accès à ces adresses personnelles ? Avions-nous coché la case : j'autorise le ministre à m'envoyer des infos sur la réforme des retraites ? Comment sait-il que je suis agent du service public ?

Pour ce faire, la DGFIP et le ministre ont-ils agi en dehors des règles affichées sur le site *impots.gouv.fr* ?

L'UNSA Douanes est déterminée à ne pas laisser les dirigeants politiques de ce pays utiliser les moyens de l'État pour vendre leur propagande. Nous avons déjà publié un « Stanislas intox » dès la publication du premier envoi : [Réforme des retraites : Le « stanislas intox » inonde nos boîtes au service du dogmatisme gouvernemental...](#)

Dès à présent, nous saisissons la CNIL et attendons des explications circonstanciées sur la légalité de cette procédure. (vous pouvez également procéder au dépôt d'une réclamation en qualité d'utilisateur de la DGFIP)

Nous n'avons jamais observé de telles méthodes jusque-là. Il faut dire qu'avec une opposition toujours plus importante (3/4 des français au 26-01-23), on peut aisément comprendre que la fin justifie les moyens du côté de l'exécutif.

Dans le même temps, l'inflation reste bien présente et les salaires ne connaissent aucune augmentation pour y faire face. Pire même, la refonte complète de la rémunération des fonctionnaires qui doit débiter en février, annonce déjà une part croissante des primes dans nos salaires, celles-là même qui n'entrent pas intégralement\* dans le calcul des pensions pour la retraite... CQFD ?

(\* plafonnées à 20 % via le RAFP)

**Une seule réponse, claire et massive :  
participez aux manifestations du mardi 31 janvier !**



UNSA Douanes : le syndicat 100% douaniers !

